



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 octobre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Kenya, le Conseil de sécurité tiendra, le jeudi 28 octobre 2021, un débat virtuel de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et l'Union africaine, sur le thème « Renouveler la solidarité pour parvenir à la paix et à la sécurité dans un contexte marqué par des conflits en mutation ».

Afin d'orienter le débat, le Kenya a préparé une note de cadrage à l'intention des membres souhaitant y participer (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Martin **Kimani**



**Annexe à la lettre datée du 18 octobre 2021 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage à l'intention du Conseil de sécurité
en vue du débat virtuel de haut niveau sur la coopération
entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations
régionales et sous-régionales et l'Union africaine, qui se tiendra
le 28 octobre 2021 autour du thème « Renouveler la solidarité
pour parvenir à la paix et à la sécurité dans un contexte marqué
par des conflits en mutation »**

Objectif

1. Le système multilatéral, au centre duquel se trouve l'ONU, et ses homologues régionaux tels qu'ils sont définis au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme l'Union africaine, a permis d'éviter un certain nombre de guerres entre États. Cependant, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport *Notre programme commun*, on observe depuis 2010 une « hausse rapide des conflits non étatiques ». La plupart des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent les conflits qui sévissent en Afrique. Si les tendances actuelles se maintiennent, cela restera probablement le cas pendant un certain temps.

2. La nature des conflits évoluant, ceux-ci durent plus longtemps, fragilisant de nombreux États et rendant plus difficile l'instauration de la paix et de la sécurité. Les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur l'économie ont anéanti des années de développement et considérablement réduit les ressources budgétaires des États. En outre, du fait de la baisse de l'emploi, le contrat social est mis à rude épreuve. Les effets des changements climatiques dans certaines régions africaines, telles que le Sahel, ont entraîné des schémas migratoires qui ont accru les conflits liés aux ressources et entamé la capacité des États à exercer un contrôle efficace sur leur territoire. Les affiliés d'Al-Qaïda et de Daech, qui se sont multipliés dans de nombreuses régions du continent, mêlent terrorisme mondial et politique locale, menaçant l'existence et la continuité de l'État.

3. À moins que l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, ainsi que leurs États membres, réaffirment leur volonté d'appliquer de toute urgence et avec force les mécanismes et les accords existants, les conflits se multiplieront, entraînant des répercussions désastreuses à l'échelle internationale. Cet engagement doit avoir pour point de départ une prise de conscience commune quant à la nature changeante des conflits qui font rage sur le continent, qui permettra ensuite de tirer parti des atouts sous-exploités des cadres, approches, institutions et missions déjà en place, et de remédier aux failles de ces derniers.

4. Le Secrétaire général a lancé un appel clair dans *Notre programme commun*, affirmant qu'il est urgent de reconnaître que l'humanité se trouve à un tournant. Le moment est donc venu de faire le point.

5. Le débat de haut niveau permettra au Conseil de sécurité d'examiner l'état actuel de la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales en matière de paix et de sécurité, notamment à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (S/2021/763). Lors du débat, les participants pourront :

a) Présenter leur analyse des tendances et dynamiques actuelles des conflits en Afrique et dans le monde ;

b) Prendre note des atouts que présentent les mécanismes de paix et de sécurité existants, en particulier ceux qui peuvent avoir des effets tangibles si l'engagement en faveur de leur application se voit réaffirmé ;

c) Mieux apprécier les dimensions normatives, politiques et opérationnelles des « solutions africaines aux problèmes africains » et la manière dont ces dernières peuvent être appuyées et mises au service de la paix et la sécurité ;

d) Évaluer la manière dont les plans de réponse internationaux, régionaux et nationaux à la pandémie de COVID-19, aux crises économiques, aux urgences climatiques et aux crises humanitaires peuvent être davantage mis au service de la paix et de la sécurité ;

e) Trouver des moyens novateurs de renforcer le partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Contexte

6. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective. Pour remédier de manière efficace et durable aux difficultés du maintien de la paix et de la sécurité, il faut que l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les différents États Membres forment des partenariats solides et partagent les responsabilités.

7. Comme énoncé au chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur les accords régionaux, la collaboration et le partage des responsabilités entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales sont des moyens concrets et pragmatiques au potentiel immense qui permettent de faire face aux menaces traditionnelles et contemporaines en obtenant des résultats durables.

8. Au cours du XXI^e siècle, grâce au renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, les institutions africaines ont assumé une plus grande responsabilité pour ce qui est de lutter contre les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales, de relever les défis qui en découlent et de contrer les répercussions que ces menaces peuvent avoir sur le développement socioéconomique.

9. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est le principal pilier de l'architecture de paix et de sécurité. Il est appuyé, dans l'exercice de son mandat, par la Commission de l'Union africaine, le Groupe des Sages, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, la Force africaine prépositionnée et le Fonds pour la paix.

10. La relation entre l'Union africaine, dont la responsabilité première est de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux chargés de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits est une composante essentielle de l'architecture de paix et de sécurité.

11. Le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine peut contribuer à résoudre les problèmes complexes et multiformes que rencontre le continent en matière de paix et de sécurité. Les deux organisations travaillent en tandem, dans le souci de renforcer leur partenariat et leur coopération sur les questions de paix et de sécurité. Cette coopération est fondée sur la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 28 mars 2007 (S/PRST/2007/7), la résolution 1809 (2008), la résolution 2033 (2012), le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en 2017, ainsi que l'adoption en janvier 2018 du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

12. Conformément à la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 2014 (S/PRST/2014/27), le Secrétaire général fait le point, chaque année dans un rapport, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ainsi que sur la situation du partenariat et sur les mesures prises pour renforcer la coopération.

13. Toutefois, même si les deux institutions collaborent déjà de manière admirable, certaines tendances du paysage de la paix et de la sécurité en Afrique nécessitent que leur coopération et leur collaboration soient renforcées.

14. Premièrement, si certaines situations de conflit ou consécutives à un conflit se sont améliorées, d'autres ne s'arrangent pas et exigent que de nouvelles mesures innovantes et concertées soient prises.

15. Deuxièmement, la manière actuelle d'envisager la gestion et le règlement des conflits à l'échelle internationale reste déconnectée de la réalité des conflits auxquels le continent fait face.

16. Troisièmement, l'Afrique continue d'être aux prises avec de nouvelles menaces multiformes, notamment le terrorisme, l'extrémisme violent, la piraterie, la criminalité transnationale organisée et le trafic, les effets négatifs des changements climatiques et, plus récemment, des pandémies ou épidémies mondiales telles que la pandémie de COVID-19 et l'épidémie de maladie à virus Ebola.

17. En outre, les tensions géopolitiques croissantes et d'autres facteurs relevant de la politique, de la sécurité et de l'économie à l'échelle mondiale exacerbent certains conflits et situations de crise en Afrique. Les pays africains sont également aux prises avec une confluence d'acteurs et d'enjeux extérieurs à la région qui, de plus en plus, font du continent le théâtre d'intérêts tiers concurrents susceptibles d'avoir des effets négatifs involontaires sur le maintien de la paix et de la sécurité régionales.

18. Compte tenu de ces tendances, il a été décidé, à la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, de prolonger, pour une période de 10 ans allant de 2021 à 2030, la mise en œuvre du Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique. Ces tendances donnent surtout à l'ONU, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, la possibilité de prendre des engagements supplémentaires et d'intensifier leur collaboration en réponse à l'émergence et à l'évolution des menaces qui planent sur la paix et la sécurité.

19. Le Conseil de sécurité doit être perçu comme représentant la volonté collective des États Membres de l'ONU. Il est possible de renforcer l'engagement de ces organisations tout en tenant compte de leurs différents mandats, ressources et intérêts, notamment grâce à la mise en place d'un partenariat systématique et prévisible qui favorise la cohérence, la flexibilité et la durabilité.

Questions devant servir à orienter le débat

20. Les questions suivantes serviront à orienter le débat :

a) Quels changements dans le paysage politique et les conflits posent des défis nouveaux ou supplémentaires aux mécanismes nationaux, régionaux et internationaux existants ?

b) Comment faire en sorte que les réponses à des crises telles que la pandémie de COVID-19, les urgences climatiques et les crises économiques et humanitaires soient mieux adaptées aux besoins en matière de paix et de sécurité ?

c) Parmi les atouts dont disposent déjà l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, lesquels peut-on mieux mettre à profit ?

d) Parmi les points de vue exprimés par les pays africains concernant les conflits, lesquels doivent être mieux compris par le Conseil de sécurité ?

e) Quelles innovations peuvent être déployées pour parvenir à une coopération plus efficace ?

f) De quelle manière l'ONU et les autres partenaires internationaux peuvent-ils mieux appuyer les activités menées par les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de l'Union africaine en Afrique ?

Modalités du débat

21. Le débat de haut niveau se tiendra au niveau des chefs d'État et de gouvernement et sera présidé par Uhuru Kenyatta, le Président du Kenya.

22. Le débat se tiendra le jeudi 28 octobre 2021 à 8 heures (heure d'été de New York).
